



Bulletin d'information

N°1 - janvier 2008

CONSEILLERS TITULAIRES



PRÉSIDENT

Gérard THOREAU
57300 HAGONDANGE
Elu pour 4 ans



VICE-PRÉSIDENT

Gérard HESTIN
88000 EPINAL
Elu pour 2 ans



TRÉSORIER

Denis THEBERT
54400 LONGWY
Elu pour 6 ans



SECRÉTAIRE

Sylvie KARST
54000 NANCY
Elue pour 2 ans

CONSEILLERS SUPPLEANTS



PREMIER SUPPLÉANT

Arnaud JUILLET
55100 VERDUN
Elu pour 2 ans



DEUXIÈME SUPPLÉANT

Annie KUMMER
54700 PONT A MOUSSON
Elue pour 4 ans



TROISIÈME SUPPLÉANT

Jean-Luc CONVERT
54000 NANCY
Elu pour 6 ans



QUATRIÈME SUPPLÉANT

Véronique WELKER
54000 NANCY
Elue pour 2 ans

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE



Nathalie PORTIER

CHÈRES CONSCEURS, CHERS CONFRÈRES,

Le diplôme d'Etat de Pédicure a vu le jour en 1946. Il a fallu attendre 1985 pour obtenir le décret de compétences et enfin 2004 pour que l'Ordre des pédicures podologues soit créé.

Depuis, les événements, à l'instar de la vie moderne, se sont accélérés : 2006 a été l'année des élections des Conseils régionaux et du Conseil national, 2007 l'année du décret protégeant les titres de « Pédicure » et de « Podologue », de la parution du Code de déontologie et, en final, la signature par la FNP de la convention nationale avec l'UNCAM.

En 2008, la CPS (carte Professionnel de santé) sera instaurée ; de même, nous aurons très prochainement une obligation de formation continue et d'évaluation de nos pratiques professionnelles.

Notre profession évolue et se structure ; aussi l'immobilisme n'est plus de mise. Chacun doit dorénavant adapter son exercice professionnel à ces changements.

Cette adaptation, pour être harmonieuse, passe par l'acceptation par tous des règles et devoirs déontologiques dévolus à notre profession, désormais profession de santé à part entière.

Cette promotion est porteuse de responsabilités nouvelles et d'obligations, parfaitement définies par le code de déontologie.

C'est pourquoi, je prie l'ensemble des professionnels de la région Lorraine de se mettre en conformité avec le code de déontologie dans les délais impartis. N'hésitez pas à contacter le CROPP en cas de besoin.

Je remercie tous ceux qui, par leur engagement, auront permis de hisser notre profession à la place qu'elle occupe aujourd'hui dans notre système de santé.

Tous les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2008, que tous vos souhaits se réalisent.
Bien confraternellement.

Gérard THOREAU
Président CROPP Lorraine

AGENDA 2006-2007

18/05/06	Election des conseillers régionaux
20/06/06	Election des conseillers nationaux
30/08/06	Réunion du Conseil (séance plénière) Elections du Bureau et des commissions
14/12/06	Réunion du Conseil (séance plénière) Code de déontologie
15/02/07	Installation dans les locaux
16/02/07	Embauche de la secrétaire administrative
21/03/07	Réunion du Conseil Présentation de la secrétaire administrative
22/06/07	Conférence des présidents de région à Paris. (G. HESTIN)
27/06/07	Réunion du Conseil (séance plénière)
12/09/07	Réunion du Bureau
12/09/07	Réunion du Conseil Présentation de Mme P. ROUSSELLE, Présidente de la Chambre disciplinaire de première instance Election des membres de la Chambre disciplinaire
29/10/07	Formation comptabilité, siège du CROPP à Paris. (D. THEBERT et N. PORTIER)
7/11/07	Réunion du Bureau
5/12/07	Réunion du Bureau
14/12/07	Réunion du Conseil (séance plénière) Préparation du Bulletin N°1 du CROPP

LE MOT DU TRESORIER

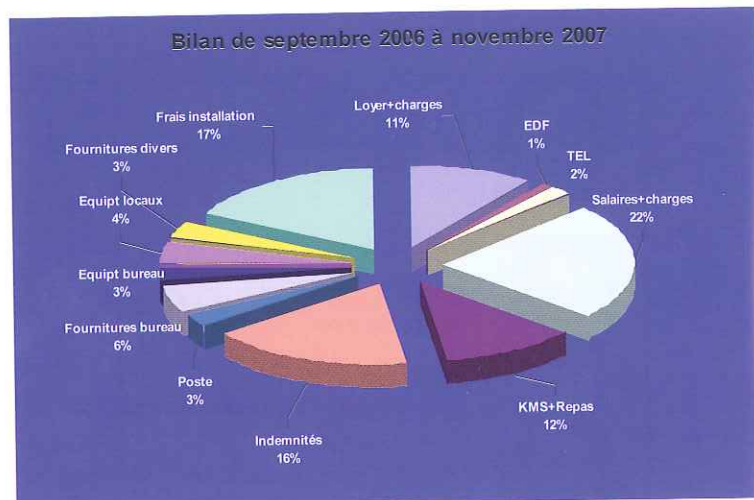
Conseiller titulaire au CROPP, j'ai été élu par le Conseil à la fonction de trésorier.

Mon rôle est de tenir la comptabilité du CROPP avec le soutien de Mme PORTIER et sous la responsabilité du président.

Chaque trimestre une situation comptable complète est envoyée au Conseil national.

Afin de nous familiariser au logiciel de comptabilité « CIEL » j'ai reçu, avec Mme PORTIER, une formation au siège du Conseil national à Paris, le jeudi 29 octobre 2007.

Ci-dessous le bilan 2006-2007 :



A chaque réunion du Conseil, nous étudions et statuons sur les affaires en cours ; pour information en voici quelques exemples :

- un exercice illégal a fait l'objet d'un dépôt de plainte, en Moselle.
- un institut de beauté a été prié de retirer le terme « Pédicure expérimentée » dans ses dépliant.
- suite à l'intervention du CROPP, un autre a retiré la mention « Pédicure » de sa vitrine.
- un orthopédiste de Moselle a été mis en demeure de ne plus usurper le titre de « Podologue ».
- un autre orthopédiste de Meurthe et Moselle, a retiré son nom de la rubrique « Podologues », dans les Pages Jaunes
- trois patients ont pris contact avec le Conseil régional : un pour sepsis, un autre pour des semelles mal adaptées et enfin un troisième pour une contestation d'honoraires trop élevés. Chacun a reçu une réponse adaptée à sa plainte.

COMMISSION DE CONCILIATION

Sylvie KARST - Annie KUMMER - Véronique WELKER

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

PRÉSIDENT : Pascale ROUSSELLE *Premier conseiller à la Cour d'appel de Nancy*

VICE-PRÉSIDENT : Gérard LION *Premier conseiller à la Cour d'appel de Nancy*

MEMBRES ÉLUS : Gérard HESTIN *Titulaire Elu pour 5 ans* - Denis THEBERT *Titulaire Elu pour 2 ans*

SUPPLÉANT : Arnaud JUILLET

Le trésorier
Denis THEBERT

ORDRE DES PEDICURES-PODOLOGUES CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE TABLEAU

(INSCRIPTIONS PROVISOIRES AU 31/12/07)

MEURTHE ET MOSELLE

ALBRECHT	Delphine	54140	JARVILLE-LA-MALGRANGE	415404498
ALTENBURGER	Suzanne	54300	LUNEVILLE	415404506
AUBRY TURSIN	Marie Christine	54120	BACCARAT	415404579
AUBRY TURSIN	Marie Christine	54450	BLAMONT	415404579
BACUS	Christophe	54600	VILLERS-LES-NANCY	415404500
BAUDOIN	Emilie	54300	LUNEVILLE	415410820
BERTE	Françoise	54400	LONGWY	415404522
BLANCHET	Julien	54280	SEICHAMPS	415404722
BLOCQUEL	Martine	54000	NANCY	415404502
BONNETTE	Hélène	54270	ESSEY-LES-NANCY	415412377
BRANDQUIEN	Pascal	54530	PAGNY-SUR-MOSELLE	415404503
BREBION CARRIER	Dominique	54130	SAINT-MAX	415404504
BREHM	Nadège	54700	PONT A MOUSSON	415407018
BRENIERE ROUILLER	Viviane	54000	NANCY	415404505
BUISSON	Sylvie	54230	NEUVES-MAISONS	415404507
BUISSON	Sylvie	54630	FLAVIGNY	415404507
CARLIER BAILLY	Florence	54425	PULNOY	415404508
CHAUVIÈRE	Fabrice	54000	NANCY	415404509
CHAUVIÈRE	Fabrice	54380	DIEULOUARD	415404509
CHRETIEN	Eliane	54200	TOUL	415404570
CHRETIEN	Eliane	54170	COLLOMBEY LES BELLES	415404570
CITRAY	Véronique	54130	SAINT-MAX	415404511
CLEROT	Anne	54230	NEUVES-MAISONS	415404513
COLLIN	Julien	54140	JARVILLE-LA-MALGRANGE	415404514
CONVERT	Jean Luc	54000	NANCY	415404515
COURMONT	Sabine	54500	VANDOEUVRE-LES-NANCY	415404517
COUSSERAN	François	54130	SAINT-MAX	415404518
CURE	Damien	54110	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	415404519
CURE	Damien	54210	ST NICOLAS DE PORT	415404519
DA COSTA	Edouard	54740	HAROUÉ	415704735
DELANNOY	Gaëtan	54130	SAINT-MAX	415404520
DELANNOY	Gaëtan	54690	LAY ST CHRISTOPHE	415404520
DUCARNE	Lorène	54100	NANCY	415404524
DUPOY	Hélène	54710	LUDRES	415404525
DUPOY	Hélène	54000	LONGWY	415404525
DUPOY	Hélène	54210	DOMBASLE	415404525
DUPOY	Hélène	54110	ST NICOLAS DE PORT	415404525
DUPOY	Hélène	54130	SAINT MAX	415404525
ETIENNE	Bruno	54490	PIENNES	415404526
ETIENNE	Bruno	54150	BRIEY	415404526
FARON	Véronique	54700	PONT-A-MOUSSON	415404527
FLORI	Fabien	54000	NANCY	415404528
FLORI	Fabien	54630	FLAVIGNY SUR MOSELLE	415404528
FONTAINE	Julie	54270	ESSEY-LES-NANCY	415404529
FOULON GONTHIER	Caroline	54000	NANCY	415404535
FOULON GONTHIER	Caroline	54110	DOMBASLE SUR MEURTHE	415404535
GALLOT	Stéphanie	54000	NANCY	415404530
GARIN	Jacques	54000	NANCY	415404531
GASCHT	Caroline	54800	JARNY	415404532
GATTAUX PERRIN	Clotilde	54610	NOMENY	415404533
GATTAUX PERRIN	Clotilde	54700	PONT-A-MOUSSON	415404533
GAUTHIER	Xavier	54210	SAINT NICOLAS DE PORT	415704751
GOICHON	Bertrand	54390	FROUARD	415404534
GREGOIRE	Alexandra	54700	PONT A MOUSSON	930412444
HABAULT RUALT	Emmanuelle	54000	NANCY	415404536
HUGNY	Blandine	54260	LONGUYON	415404537
IACONO	Caterina	54140	JARVILLE-LA-MALGRANGE	415404538
JAQUIER	Delphine	54700	PONT-A-MOUSSON	415404539
JOIGNON	Audrey	54270	ESSEY-LES-NANCY	415404540
KARST	Sylvie	54000	NANCY	415404541
KIKOS	François	54200	TOUL	415404542
KOLTES	Audrey	54400	LONGWY	415704774
KUMMER PONCET	Annie	54700	PONT-A-MOUSSON	415404563
LAMBRE AUBERT	Paola	54000	NANCY	415404499
LAMBRE AUBERT	Paola	54250	CHAMPIGNEULLES	415404499
LANGLADE	Julien	54190	VILLERUPT	415404543
LANGLADE	Julien	54680	CRUSNES	415404543
LEMAIRE	Marie Chantal	54210	SAINT NICOLAS DE PORT	415404546
LEMAIRE	Marie Chantal	54000	NANCY	415404546
LIDEO	Sébastien	54240	JOEUF	415704782
LINDINI-M'RAZIGUE	Sabrina	54000	NANCY	4154121956
MARIE	Isabelle	54220	MALZEVILLE	415404550
MARIE	Isabelle	54300	LUNEVILLE	415404551
MARTIN	Christophe	54360	BLAINVILLE SUR L'EAU	415404551
MARTINEZ	Jacqueline	54000	NANCY	415404552
MARTINEZ	Jacqueline	54330	VEZELISE	415404552
MASSON LEONARD	Marie Thérèse	54500	VANDOEUVRE-LES-NANCY	415404547
MASSONNEAU	Stéphanie	54140	JARVILLE-LA-MALGRANGE	415404553
MASSONNEAU	Stéphanie	54550	BAINVILLE SUR MADON	415404553
MAUBON	Marie Christine	54000	NANCY	415404554
MIGLIERINA	Fabien	54200	TOUL	415404555
MOINIER	Anne France	54000	NANCY	415404558
MONNIER RIGOLLET	Marie-Christine	54800	JARNY	415412121
OTTE	Christophe	54800	JARNY	415404559
PAULMIER VASALLO	Marie Eugénie	54000	NANCY	415404580

PAULMIER VASALLO	Marie Eugénie	54520	LAXOU	415404580
PERRAIS	Colette	54110	DOMBASLE S/MEURTHE	415404523
PETIT	Marie Noëlle	54280	CHAMPENOUX	415404548
PETROVIC	Aleksandar	54120	BACCARAT	415404560
PETROVIC	Aleksandar	54450	BLAMONT	415404560
PONSIN	Emmanuel	54250	CHAMPIGNEULLES	415404564
PRUNAC	Jean-François	54700	PONT-A-MOUSSON	ECA
QUINARD	Claude	54000	NANCY	415404566
RAULIN GUIOT	Caroline	54290	BAYON	415404567
RAULIN GUIOT	Caroline	54740	HAROUÉ	415404567
RAULIN GUIOT	Caroline	54330	VEZELISE	415404567
RINIERI	Florence	54000	NANCY	415404569
ROQUIN	Colette	54000	NANCY	415412181
ROSE	Emmanuel	54190	VILLERUPT	415404572
ROSE	Emmanuel	54680	CRUSNES	415404572
ROYER	Isabelle	54230	NEUVES-MAISONS	415404574
ROUYER GIANGRECO	Sophie	54136	BOUXIERES AUX DAMES	415404573
RUPINI BARSACQ	Véronique	54200	TOUL	415404501
SAINTOT POIRSON	Laurence	54113	BLENOD-LES-TOUL	415404562
SURREL	Benjamin	54510	TOMBLAINE	415404575
SURREL	Benjamin	54000	NANCY	415404575
TAGLAND	Laurence	54000	NANCY	ECA
THEBERT	Denis	54400	LONGWY	415404577
THIVET	Carole	54500	VANDOEUVRE-LES-NANCY	415404578
VASINA	Fabienne	54350	MONT-SAINT-MARTIN	415404556
VELTIN	Sébastien	54000	NANCY	415404581
VITTOZ	Marie Françoise	54000	NANCY	415404544
WALCK-GAUTIER	Christèle	54000	NANCY	415704822
WELKER COSMAO	Véronique	54000	NANCY	415404516

MEUSE

ALLAENE	Sonia	55100	HAUDAINVILLE	415504593
BOURCELLIER	Luc	55000	BAR-LE-DUC	415504582
COLLOMB	Emmanuel	55100	VERDUN	415504583
DRIVIERE	Isabelle	55800	REVIGNY-SUR-ORNAIN	415504584
GRANSDEGEORGE	Christine	55140	VAUCOULEURS	ECA
GROSJEAN	Benoit	55500	LIGNY EN BARROIS	415512170
GUESDON	Frédéric	55170	ANCERVILLE	415511595
GUESDON	Frédéric	55500	LIGNY EN BARROIS	415511595
HERMENT	Christophe	55700	STENAY	210800547
JOIGNON	Christiane	55000	BAR-LE-DUC	415504589
JOIGNON	Audrey	55000	BAR-LE-DUC	415404540
JUILLET	Arnaud	55100	VERDUN	415504587
JUILLET	Arnaud	55320	DIEUE SUR MEUSE	415504587
LEFEVRE	Florence	55200	COMMERCEY	415504592
LEGRAND	Laure	55210	VIGNEULLES-HATTONCHATEL	415504585
LEGRAND	Severin	55100	VERDUN	415504588
MARIE	Isabelle	55300	SAINT MIHIEL	415404550
RIMBERT	Olivier	55100	VERDUN	415504591
RIMBERT	Olivier	55400	ETAIN	415504591
SAINTOT POIRSON	Laurence	55140	VAUCOULEURS	415404582
SOUDIEU	Jacques	55100	VERDUN	415504594
THOMAS	Gauthier	55200	COMMERCEY	415504595
THOMAS	Gauthier	55300	SAINT MIHIEL	415504595
VASSEUR	Frédérique	55000	BAR LE DUC	ECA
VILLAIN	Ludovic	55000	BAR-LE-DUC	415512479
WATY	Fabio	55700	STENAY	210800563

MOSELLE

AUBRY	Rachel	57410	ROHRBACH-LES-BITCHE	415704772
AUFSATZ THIL	Catherine	57000	METZ	415704817
BARBIER	Michèle	57340	MORHANGE	415704718
BARDAUX	Patrick	57000	METZ	415704719
GOICHON	Dominique	57000	METZ	415704754
BARTHOLUS	Laureen	57050	LE BAN-SAINT-MARTIN	ECA
BICHOT	Fabienne	57000	METZ	415704721
BRANDQUIEN	Pascal	57390	AUDUN LE TICHE	415404503
BRANDQUIEN	Pascal	57000	METZ	415404503
BRETTNACHER	Mylène	57000	METZ	415704723
BRUCKERT	Jean-Michel	57200	SARREGUEMINES	415704724
BRUCKERT	Jean-Michel	57230	BITCHE	415704724
CALLAUD	Claude	57100	THONVILLE	415704725
CARIN	Jérémy	57290	FAMECK	415704768
CARIN	Jérémy	57270	UCKANGE	415704768
CAUSIER	Hervé	57970	YUTZ	415704727
CESCA	Céline	57240	NILVANGE	415704728
CHRISTOPHE	Catherine	57380	FAULQUEMONT	415704729
COCHARD	Sandrine	57950	MONTIGNY-LES-METZ	415704730
COGEZ	Christophe	57100	THONVILLE	415704731
COLLEONY	Franck	57070	METZ	415704732
CORNUEZ	Carole	57970	YUTZ	ECA
DA COSTA	Edouard	57590	DELME	415704735

ETAT DES DOSSIERS AU 31/11/2007

	DOSSIERS RECUS	DOSSIERS TRAITES	DOSSIERS COMPLETS	DOSSIERS INCOMPLETS	DOSSIERS SANS REPONSE	DOSSIERS N° ECA
MEURTHE ET MOSELLE	85	85	61	9	14	1
MEUSE	18	18	9	3	4	2
MOSELLE	107	107	73	15	10	9
VOSGES	40	40	30	6	1	3
TOTAL	250	250	173	33	29	15

DOSSIERS

La production de tous les documents demandés, est obligatoire ; tous les dossiers doivent être complets pour le 28 janvier 2008 (art. 2, dispositions transitoires, paragraphe 3 du Code de déontologie). Vous exercez actuellement avec une autorisation « provisoire » d'exercice. Celle ci ne pourra devenir définitive si votre dossier est incomplet (y compris l'attestation d'engagement au respect du Code) et si votre situation n'est pas conforme au Code de déontologie. Dans ce cas vous seriez en situation d'exercice illégal et pourriez faire l'objet de sanctions disciplinaires. En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec la secrétaire administrative, Madame PORTIER Nathalie. Tout changement dans votre situation professionnelle doit être signalé au Conseil régional (remplacement, assistantat, collaboration...).

PROTECTION DU TITRE DE PEDICURE PODOLOGUE

Le travail en synergie de la Fédération Nationale des Podologues et du Conseil National de l'Ordre des Pédicures Podologues a permis la protection des titres de « Pédicure » et de « Podologue » grâce à l'article L 4323-5 du Code de la Santé Publique, modifié par l'Ordonnance n° 2005-1040 du 26 août 2005 art. 11 IV 5° Journal Officiel du 27 août 2005 ratifiée par la Loi n° 2007-127 du 30 janvier 2007 art. 21, paru au Journal Officiel du 1er février 2007 qui stipule :

« L'usage sans droit de la qualité de masseur-kinésithérapeute, de gymnaste médical, de masseur, de pédicure-podologue, de pédicure, de podologue ou d'un diplôme, certificat ou autre titre légalement requis pour l'exercice de ces professions est puni comme le délit d'usurpation de titre prévu à l'article 433-17 du code pénal.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables de ce délit, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal. Elles encourent les peines prévues pour le délit d'usurpation de titre aux articles 433-17 et 433-25 de ce même code. » (l'article 433-17 du Code pénal prévoit un an d'emprisonnement et 15000.00 € d'amende pour l'usurpation du titre d'une ces professions).

Auparavant seul le titre de Pédicure-Podologue était protégé; cette loi nous permet à présent de mieux lutter contre les exercices illégaux de notre profession et nous autorise à poursuivre les contrevenants.

LE « NUMERO D'ORDRE »

Il est attribué par le Conseil National et est composé de 9 chiffres :

- Le N° INSEE de la région (2 chiffres) : 41 pour la Lorraine
- Le N° du département (2 chiffres) : 54, 55, 57 ou 88 pour notre région
- Le N° personnel du praticien (5 chiffres) ou N° d'incrémentation

Seuls les 4 premiers chiffres sont susceptibles de changer en fonction des déplacements géographiques du praticien au cours de sa carrière.

SIGNALETIQUE

Vous venez de recevoir le Code de déontologie de notre profession, paru au JO N° 251 du 28 octobre 2007. Ainsi que vous pouvez le lire à l'article R 4322-39 : « La profession de pédicure-podologue ne doit pas être pratiquée comme un commerce. Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité et notamment tout aménagement ou signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale et toute publicité intéressant un tiers ou une firme quelconque ».

Le cas échéant, vous devez retirer sans délai toute signalétique extérieure à votre cabinet, à l'exception de votre plaque professionnelle qui doit être conforme à l'article R 4322-74 du même Code, et dont les dimensions maximales ne doivent pas excéder 300 x 250 M/M. Celle-ci ne pouvant comporter que les indications suivantes : « nom, prénoms, numéros de téléphones, jours et heures de consultation, diplômes, titres et fonctions reconnus à l'article R. 4322-71 du présent Code », à l'exclusion de toute autre indication.

LES ANNUAIRES

Rappel

Code de déontologie :

Art. R 4322-72. : « Les seules indications qu'un pédicure-podologue est autorisé à faire figurer dans les annuaires à usage public, quel qu'en soit le support sont :

« Son nom, ses prénoms, son adresse professionnelle et les numéros de téléphone et de télécopie professionnels correspondant à celle-ci.

« Les sociétés d'exercice en commun de la profession peuvent figurer dans les annuaires dans les mêmes conditions.

« Toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité, et à ce titre, interdite. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le Conseil national de l'Ordre :

- pour les pédicures-podologues qui exercent conjointement sans avoir constitué de société d'exercice en commun, afin qu'ils puissent mentionner leur noms à usage professionnel dans les annuaires à usage public ;

- pour les pédicures-podologues qui souhaitent voir figurer dans l'annuaire leurs numéros de téléphone professionnels et que cette insertion est rendue payante par l'annonceur ».

TOUTE INSERTION PAYANTE « Pages Blanches », « Pages Jaunes », dans les annuaires « papier » et « électronique » EST INTERDITE.

Les cas particuliers doivent faire l'objet d'une demande écrite indiquant le motif auprès du CROPP Lorraine qui transmettra au Conseil national pour avis :

- les conjoints dans un même lieu (sans société), uniquement : nom, prénoms, adresse et numéros de téléphone et de télécopie.

- les opérateurs spéciaux payants : uniquement nom, prénoms, adresse et numéros de téléphone et de télécopie.

Quelle que soit l'insertion, même gratuite (Pages Jaunes, Pages Blanches) aucune modification de caractères ou de taille n'est permise.

Mise en demeure

Certains confrères ont été prévenus par lettre recommandée AR de ne pas renouveler dans le prochain annuaire leurs insertions payantes, malgré la pression commerciale qu'ils subissent de la société PAGES JAUNES (départements 55 et 88). Cette société a elle-même été priée par lettre recommandée AR du 14 novembre 2007 de ne plus démarcher les Pédicures Podologues de la région.

LES ANNONCES

PROCÉDURE DE VALIDATION PAR LE CROPP

- C'est au professionnel de choisir le journal local dans lequel il souhaite voir paraître son annonce (deux parutions maximum).
- Il doit ensuite proposer une annonce au CROPP selon le modèle ci-dessous
- Le CROPP devra alors valider cette annonce afin que le professionnel puisse souscrire au journal de son choix et faire paraître l'annonce à ses frais.

L'ANNONCE CI-DESSOUS CONSTITUE UNE ANNONCE-TYPE À RESPECTER PAR TOUT PROFESSIONNEL.

« Vu l'avis du Conseil régional de l'ordre des pédicures-
podologues de la région Lorraine
M^e/M^{lle}/M^r
pédicure-podologue
vous informe du transfert de son cabinet (ou de sa création)
Adresse.....
.....
.....
Tél. :
à compter du :

ELIMINATION DES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX :

Nous sommes dans l'obligation d'éliminer les déchets à risque infectieux issus de nos soins (cf.A. R. 1335- 1 à R. 1335-14 du Code de la Santé Publique).

Il existe deux catégories de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) :

- Les DASRI qui concernent tous les objets piquants, tranchants ayant servi aux soins. Les lames de bistouris, de gouges, curettes, ciseaux, pinces à usage unique, etc. doivent être recueillis dans des conteneurs spécifiques.
- Les DASRI « mous » qui regroupent tous les déchets ayant été en contact avec du sang et des liquides biologiques. Les pansements et compresses souillés, provenant d'actes à risque infectieux élevé, doivent être obligatoirement collectés dans des sacs à DASRI « mous » de couleur jaune.

Ces DASRI doivent être enlevés et éliminés par des sociétés d'élimination accréditées.

A ce sujet, la DRASS de Lorraine a instauré depuis 2004 une campagne annuelle de contrôle auprès des professionnels de santé. Ces contrôles seront reconduits en 2008.

Dans un premier temps, un courrier sera envoyé aux professionnels leur demandant de fournir une traçabilité de l'élimination des DASRI qu'ils produisent (conformément au Code de la Santé Publique).

Dans un deuxième temps, des contrôles sur place seront organisés et concerneront les professionnels qui n'auront pas répondu au courrier de la demande de traçabilité.

De ce fait, les constatations d'infraction feront l'objet d'une mise en demeure, suivie d'une contre-visite. Dès lors, un procès verbal pourra être dressé si le professionnel n'a pas modifié ses pratiques.

LE RÔLE DU VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU CROPP LORRAINE

Il est prévu dans l'organisation récente de notre Ordre National, l'exercice d'une Vice-présidence au sein de chaque Conseil Régional. Cela répond à une nécessité de fonctionnement, partagée d'ailleurs par nombre de structures professionnelles.

Les fonctions du Vice-président peuvent se résumer ainsi : il supplée et assiste.

La suppléance est l'évidente première fonction du Vice-président : il remplace le Président et assume ses fonctions lorsque celui-ci est absent ou momentanément indisponible.

Pour cela, il dispose d'une délégation de pouvoirs ponctuelle, afin d'agir, décider et représenter le Conseil Régional en lieu et place du Président chaque fois que nécessaire.

Il a également pour mission d'effectuer tout contrôle administratif nécessaire et d'en rendre compte au Président.

Enfin, la place particulière du Vice-président au Conseil d'Administration en fait un interlocuteur privilégié du Président qui peut le solliciter pour avis, assistance et prise de décisions.

Depuis la formation du CROPP, mon rôle a été essentiellement d'assister le Président. Celui-ci me consulte régulièrement par téléphone (au moins une fois par semaine) afin de faire le point ensemble des différentes situations en cours (préparer les différentes réunions, étude des problèmes des confrères, relation directe et rapide avec notre avocat conseil...).

De plus, celui-ci m'a délégué son rôle pendant ses quelques absences ce qui m'a permis de rester en contact régulier avec la secrétaire, Madame PORTIER, laquelle m'a adressé quelques confrères en difficultés.

Pour conclure, mon rôle de conseil et d'assistance est complémentaire et indispensable à celui du Président.

Gérard HESTIN
Vice-président du CROPP Lorraine

ELECTIONS

Les élections du premier tiers sortant des CROPP
aura lieu le 16 mai 2008.

SONT SORTANTS EN 2008 pour le CROPP Lorraine:

- Conseillers titulaires : Gérard HESTIN et Sylvie KARST
- Conseillers suppléants : Arnaud JUILLET et Véronique WELKER

CROPP Lorraine

7 rue Clérisseau 57070. METZ

Tél. : 03.87.36.46.23 - Fax : 03.87.21 84.26

E-mail : contact@lorraine.cropp.fr

Editeur : CROPP Lorraine

Directeur de publication : G. THOREAU

Comité rédactionnel : G. THOREAU, G. HESTIN, D. THEBERT, S. KARST

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2008 - Tirage : 350 exemplaires

ISSN : en cours - Imprimeur : Imprimerie Fort-Moselle